Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213503055-20251218-251217_02_1B-DE

Mairie
6 rue de la mairie
35380 Saint Péran
02.99.06.86.91
mairie-saint-peran@wanadoo.fr

Extrait du registre des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025

Nb conseillers **En exercice :** **Présents :** **Votants :**	 **10** **6** **7**	L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Péran s'est réuni sous la présidence d'Isabelle GOVEN, Maire.

Présents	Isabelle GOVEN, Maire Éric THOMAS, Antoine BERHAULT, Christophe PANNETIER, Patrick BOURDAIS, Ronan RIOU.
Absents excusés	Estelle GUILMAIN.
Absents	Christopher LEGIGAN, Gildas MEREL, Franck LESAGE.
Procurations	Estelle GUILMAIN donne pouvoir à Isabelle GOVEN
Secrétaire :	Isabelle GOVEN
Convocation :	12/12/2025

251217_02	Subventions voyages scolaires 2025-2026

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Madame la Maire propose de modifier le montant des subventions accordées pour les voyages scolaires pour l'année 2025-2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de modifier la participation aux sorties scolaires selon les conditions suivantes :

- 3,45 € par jour sans nuitée
- 6,90 € par jour avec nuitée
- 50,00 € pour un séjour d'une semaine ou plus, en France ou à l'étranger, dans la limite d'un voyage par enfant (cette somme se substituant aux précédentes).

La participation ne s'applique pas pour les stages ou les formations professionnelles.

- Pas de conditions d'établissement scolaire,
- Enfants inscrits de l'école maternelle au lycée,
- Les sommes seront versées soit à l'établissement scolaire, soit directement aux familles sur justificatif de participation de l'élève à la sortie ou au séjour.

A Saint-Péran le 18 décembre 2025
Isabelle GOVEN, Maire

MAIRIE DE SAINT-PERAN (Ille-et-Vilaine)